

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 18 FEVRIER 2021

A CENDRIEUX A 20 HEURES 30

Présents : DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, FRANCERIES Julie, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, BIJOU Clément, COLET Bastien.

Excusés : DULAC Bernard pouvoir à Cyril LEYMA
PRIAT Vanessa pouvoir à Julie FRANCERIES
ORHON Damien pouvoir à Nathalie TABANOUX

Réunion du conseil municipal selon les dispositions sanitaires liées à la Covid-19 :

- Distanciations respectées
- Gel et port du masque
- Séance transmise en audio sur Facebook

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

I FONCTIONNEMENT

Le Maire donne quelques informations sur l'évolution du virus qui en est à sa troisième vague.

Les mesures sont prises régulièrement pour adapter la vie quotidienne à la lutte contre cette épidémie :

- pas de cérémonie des vœux mais un courrier sur le site, Facebook et dans les commerces,
- poursuite du port du masque dans les rues des trois villages et sur le marché hebdomadaire,
- organisation du marché aux truffes à l'extérieur,
- application du protocole sanitaire dans les écoles et les cantines.

Centre de vaccination

Mme Cécile ESCARMANT, Conseillère Municipale déléguée à la Santé expose que l'ARS (Agence Régionale de Santé) a retenu Sainte-Alvère pour y installer un centre de vaccination MODERNA ; plusieurs facteurs ont motivé ce choix comme la création par la maison de santé d'une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) élargie au territoire de Vergt, Lalinde, Villamblard, Saint-Georges de Montclard,... l'engagement du pharmacien de Sainte-Alvère, du Maire également médecin...

Un local adapté a été trouvé : l'ancien club du troisième âge actuellement rénové.

Des équipes tournantes composées d'un médecin, d'une infirmière, d'une secrétaire et de bénévoles vont œuvrer à partir du 22 février avec un premier lot de vaccins en provenance du CHU de Poitiers et à destination des personnes de plus de 75 ans, essentiellement.

Un appel à bénévole est lancé ; Mme Cathy CAILLAUD explique que malheureusement son statut hospitalier ne lui permet pas d'être bénévole au centre de vaccination. Des équipes mobiles composées d'un médecin et d'une infirmière vont aussi aller vacciner sur tout le territoire, à domicile, les patients âgés ne pouvant pas se déplacer.

Une plateforme de réservation va être mise en place pour ce centre de vaccination.

ZRR

Le dispositif ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) favorable aux entreprises qui s'installent est prolongé d'un an.

Maison France Service

Une campagne de publicité est en cours pour faire connaître cet espace :

La MSAP (Maison des Services au Public) a été labellisée au 1^{er} mars 2020 par les services de l'Etat pour devenir Maison France Services.

Installée à la Poste de Sainte-Alvère, elle propose à la population un point numérique en libre accès avec un agent entièrement dédié.

Les principaux services publics sont accessibles par le biais de ce service : CAF, CPAM, DGFIP (impôts), CARSAT (retraite), le Ministère de la justice, le ministère de l'intérieur (carte grise), la MSA, le Pôle Emploi, La Poste.

Les membres du conseil municipal sont invités à diffuser l'information.

Recensement

L'INSEE a rendu ses chiffres officiels : la commune compte désormais 1621 habitants (population totale) au 1^{er} janvier 2021.

MAM – Maison des Assistantes Maternelles

Le dossier de demande d'agrément par les deux nouvelles candidates à la MAM avance. Mais les services de la PMI reprennent tout à zéro et les différentes exigences (procédures, visites, espaces extérieurs, agréments des assistantes maternelles...) allongent les délais d'ouverture.

Personnel – Avancement de grade

Le conseil municipal accepte à l'unanimité un avancement de grade à un agent qui peut y prétendre : il s'agit d'un rédacteur principal 2^{ème} classe qui peut devenir rédacteur principal 1^{ère} classe.

Il convient de créer le poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe, de fixer la date au 1^{er} mai 2021 et de supprimer le poste Rédacteur Principal 2^{ème} classe à la même date.

II ECONOMIE – FINANCES

Vote des comptes administratifs

Le Maire présente les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes que Monsieur LE ROUX, désigné par le conseil municipal, soumettra au vote, le Maire ayant quitté la salle.

Puis le Maire propose les affectations de résultats qu'il soumettra ensuite au vote du conseil municipal.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Budget Principal de la commune :

<i>Investissement</i>	Déficit	1 540 310,44 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	1 718 174,13 €

Budgets annexes de la commune

CABINET DENTAIRE

<i>Investissement</i>	Déficit	139 113,05 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	8 086,25 €

ECOLE-CANTINE-GARDERIE

<i>Investissement</i>	Déficit	8 669,31 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	38 467,63 €

C.C.A.S.

<i>Investissement</i>	Résultat	0 €
<i>Fonctionnement :</i>	Résultat	0 €

EGLISE

<i>Investissement</i>	Déficit	38 269,97 €
<i>Fonctionnement :</i>	Excédent	17 616,92 €

IRRIGATION

<i>Investissement :</i>	Excédent	33 145,48 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	95 980,67 €

LOGEMENTS SOCIAUX

<i>Investissement</i>	Déficit	124 937,63 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	66 816,56 €

LOTISSEMENT DE LOSTANGES

<i>Investissement</i>	Résultat	0 €
<i>Fonctionnement</i>	Résultat	0 €

VOIRIE

<i>Investissement</i>	Excédent	15 849,44 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	2 462,47 €

Le Maire rappelle que le chiffre des déficits ne tient pas compte des restes à réaliser : par exemple les subventions attribuées non encore perçues.

Le Maire précise que les excédents du budget irrigation seront transférés à l'ASA qui reprend le service au 1^{er} janvier 2021. Ce budget était entièrement financé par les irrigants.

Après présentation des restes à réaliser dépenses et recettes, il propose les affectations de résultats :

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 :

En fonction des restes à réaliser en dépenses et en recettes, les excédents de fonctionnement sont ainsi affectés :

Budget Principal de la commune :

<i>Investissement :</i>	874 004,08 €
<i>Fonctionnement :</i>	844 170,05 €

Budgets annexes de la commune :

CABINET DENTAIRE

<i>Investissement</i>	8 086,25 €
-----------------------	------------

LOGEMENTS SOCIAUX

<i>Investissement</i>	8 412,86 €
<i>Fonctionnement</i>	58 403,70 €

Les irrigants ne participent pas au vote du compte administratif irrigation.

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent :

- les comptes administratifs de tous les budgets
- les affectations de résultats proposés

Location de salle

Pour l'installation d'un centre de vaccination dans un local communal, la coordinatrice de l'opération, Madame Cécile ESCARMANT, sollicite la location du local vacant rue des Remparts ; local entièrement rénové et adapté à cet usage.

Mesdames Cécile ESCARMANT et Joëlle LE ROUX ainsi que Monsieur Philippe DUCENE ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de louer cette salle pour 250 € par mois toutes charges comprises, le temps nécessaire aux opérations de vaccination.

Madame Cécile ESCARMANT s'absente du conseil et donne pouvoir, pour la suite de la séance, à Madame Joëlle LE ROUX.

Vote des budgets annexes

Après le vote des CA, la présente séance porte essentiellement sur le vote des budgets annexes de la commune.

Le Maire présente, pour chacun des budgets, le détail par chapitre et par article, les propositions validées en équilibre par la commission des finances. Il détaille les investissements envisagés.

Budget cabinet dentaire

- *Fonctionnement* 14 326,00 €
- *Investissement* 155 056,05 €

Budget CCAS

- *Fonctionnement* 1 000,00 €

Ce budget n'a pas de section d'investissement.

Budget Ecole/Cantine/Garderie

- *Fonctionnement* 397 847,15 €
- *Investissement* 63 885,78 €

Budget église

- *Fonctionnement* 17 616,92 €
- *Investissement* 103 072,00 €

Budget logements sociaux

- *Fonctionnement* 116 403,70 €
- *Investissement* 321 037,63 €

Après la réhabilitation à Cendrieux de trois logements dans les locaux de l'ancienne mairie-épicerie-poste, la commune va entreprendre la réhabilitation de trois nouveaux logements à l'ancienne école de Cendrieux. Elle comptera ainsi vingt-et-un logements dit sociaux, en plus des vingt-et-un logements de type HLM.

Budget voirie

- *Fonctionnement* 41 630,00 €
- *Investissement* 104 120,00 €

Ce budget annexe concerne la voirie structurante des trois villages (ex voies communautaires).

Les six budgets annexes sont votés à l'unanimité.

Compte rendu des décisions

Le Maire rend compte des décisions prises entre deux conseils municipaux.

Le 4 février 2021, il a accepté la proposition de cession du marché de maîtrise d'œuvre de la SARL O+ Urbanistes au profit de la SAS Atelier Préville, sans modification des honoraires (on garde Monsieur JALBERT).

Il s'agit du maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue Jules Ferry.

Travaux en cours – Informations

Monsieur LANGLAIS fait un point sur les travaux en cours :

- Parcours d'interprétation du Fil du Temps : les modifications demandées suite à la dernière réunion du conseil municipal ont été transmises et enregistrées. Le mobilier est commandé.
- Reste les traductions en anglais. La pose est prévue en mai.
- Cimetière de Cendrieux : le columbarium a été commandé.
- Travaux église de Saint-Laurent des Bâtons : un premier appel d'offres a été lancé avec les réponses attendues au 14 janvier. Aucune offre n'a été émise.

Un nouvel appel d'offres est en cours. Réponses attendues pour le 21 février.

- Travaux rue Jules Ferry à Sainte-Alvère : plan en cours, en relation avec le Département (Maître d'œuvre Monsieur JALBERT).
- La borne audio (photovoltaïque) à l'église est posée : elle raconte l'histoire de l'église.
- Les bornes jumelées pour vélos électriques sont livrées. Elles sont jumelées et doivent donc être posées ensemble au même endroit.
- Les travaux des vestiaires sont terminés (réception des travaux le 25 janvier).

Règlement vestiaires foot

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de règlement adopté par le conseil municipal en date du 8 décembre 2020 avait été transmis aux représentants du foot qui ont fait deux observations :

- ne pas être responsable des événements climatiques ;

Réponse : c'est automatique, le foot n'a aucune responsabilité à assumer dans ce cas.

- ne pas être tenu responsable des ballons qui atterrissent sur les panneaux photovoltaïques ;

Réponse : ce n'est pas possible : l'assureur des panneaux et celui de la commune indiquent qu'il ne serait pas possible de faire la différence entre un dommage involontaire ou du vandalisme.

Cependant les panneaux sont "généralement solides, voire très solides" et la toiture n'est pas spécialement dans l'axe du jeu.

Le conseil municipal valide donc le règlement des vestiaires sans modification.

III DEVELOPPEMENT DURABLE

Validation du DICRIM

Madame Marie-Christine BENCHAREL expose un volet spécifique du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), le DICRIM : Document d'Information Communal des Risques Majeurs.

Elle indique qu'il convient d'adopter ce document annexe au PCS.

Ce document permet de recenser les principaux risques majeurs sur la commune et d'informer sur les principales consignes de sécurité et de comportement à adopter en cas de situation de danger. C'est un document d'information à destination de la population.

Les risques recensés à Val de Louyre et Caudeau sont les inondations, le transport de matières dangereuses (transport via les routes départementales ainsi que le gaz de ville), feux de forêt, tempêtes, canicule et froid.

Il s'agit d'un document obligatoire que le conseil municipal approuve.

Notre Village – Agenda 21

Marie-Christine BENCHAREL fait un point sur l'Agenda 21.

Le programme Agenda 21 Notre Village Terre d'Avenir pour 2017-2020 s'est achevé. Dernier élément à fournir : un constat de plomb hydrique dans les écoles.

Travail engagé sur le programme 2021-2024 :

Julie BERNICAL (association Notre Village) est venue en novembre 2020 pour faire un état des lieux de la commune et établir le diagnostic qui servira de base de travail.

Le dossier de renouvellement de label est à déposer à l'automne 2021.

Madame BENCHAREL indique que la commission Développement Durable s'est réunie le 17 février et demande aux co-animatrices invitées à la réunion (Hélène BASSET et Corine CABRILLAC) d'en faire le compte-rendu.

Compte rendu de la réunion Développement Durable

Hélène BASSET fait un point non exhaustif sur les actions prévues :

- Circuit court à la cantine de Cendrieux : Plus de 70% des produits sont issus de l'agriculture Bio ou de circuit court (laitage, maraîcher, viande), pour les cantines de Sainte-Alvère et Saint-Laurent des Bâtons, la mise en place est plus compliquée car la préparation des repas passe par l'EHPAD. Ces cantines répondent néanmoins aux obligations légales.

- Zéro déchet plastique agricole : La démarche est en cours mais il est difficile de faire récupérer les plastiques anciens.

- Petites cités de caractère : Le dossier est à mettre en place ; une demande de labellisation pour le village de Sainte-Alvère va être effectuée.

- Aide au co-voiturage : En raison de sa complexité, le projet est mis de côté pour le moment.

- Sortie à Saint-Pierre de Frugie, Village emblématique du développement durable : à organiser lorsque les conditions sanitaires le permettront.

- Projet périscolaire avec Emmanuèle BULLET : Il s'agit d'un projet de recyclage d'objets avec les enfants qui est en cours d'élaboration.

- Randonnée de nettoyage à Cendrieux : Une randonnée de nettoyage est prévue le 14 mars sur le village de Cendrieux, pas de date de prévue à Saint-Laurent des Bâtons pour le moment.

- Création d'un support agritourisme : Ce projet a été abandonné.

- Choucas à l'église de Cendrieux : Espèce protégée mais "embêtante".

- Projet d'installation de composteurs dans les cimetières : en cours.

- Projet de sauvetage des amphibiens à Cendrieux : au lieu-dit "Castang" ; un rendez-vous sur place est programmé.

- Trouver un service civique pour recueillir la mémoire des anciens : ce projet est à l'étude avec le service tourisme/animation.

- Eco-label commerçant : création d'un cahier des charges en cours.

- Communication : site internet : création d'une nouvelle page pour le développement durable
Facebook : brèves d'informations, journal annuel (avec les réalisations de la commune à travers le développement durable).

- Participation citoyenne au zéro déchet : L'objectif est de sensibiliser la population.
- Diagnostic plomb hydrique dans les écoles : à faire.
- Renouvellement du label Agenda 21 : Un état des lieux a été fait sur la commune. La candidature est à déposer à l'automne.

IV LOGEMENTS

Programme Amélia 2

Madame Michèle BALAINE, référente Amélia 2 à l'agglomération du Grand Périgueux, fait un compte rendu de la commission du 17 décembre 2020 au cours de laquelle un dossier a été retenu pour Sainte-Alvère pour un montant de 1 526,17 € pour 9 397,00 € de travaux.

Le conseil municipal valide cette subvention. Avec ce dernier dossier de l'année 2020, c'est avec un total de 6 000,00 € que la commune participe à la réhabilitation de logements privés.

V VOIRIE

Travaux pour l'année 2021

Monsieur Patrice TAULOU fait un compte rendu de la commission voirie du 31 janvier dernier.

Il expose sur l'écran les portions de voirie et travaux chiffrés retenus par la commission pour 2021.

Le conseil municipal valide ce choix avec les prescriptions émises :

- * **Saint-Laurent des Bâtons** : La Chapelle - Borie Neuve ; Bel Air ; Voie Romaine
- * **Sainte-Alvère** : Fomprigonde ; La Brugueyrie (élagage préalable à la charge des riverains) ; La Gafferie ; La Plumardie ; Le Grand Plateau.
- * **Cendrieux** : Les Taboissies ; Le Trouillet ; Les Acacias ; Crespiat (haie à tailler au préalable par les riverains) ; La Plantade ; Le Borderage.
- * **de la fourniture de point-à-temps.**

Demande de déclassement d'un chemin aux Chauffours

Monsieur TAULOU fait part d'une demande de déclassement et acquisition d'une portion de chemin rural aux Chauffours par les riverains des parcelles AP 255 d'une part et 361 jusqu'à la maison d'autre part.

Il s'agit d'un chemin non emprunté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe du déclassement aux conditions habituelles :

- Frais à la charge du demandeur
- Prix du terrain cédé à 5,10 € le m²
- Décision finale après enquête publique

Il devra être tenu compte de la portion de chemin non visible sur le terrain entre les parcelles 361, 363 et 362 d'une part et 15 d'autre part.

Adressage

Madame Marie-Christine BENCHAREL fait un point sur l'adressage :

Une consultation d'entreprise a été faite pour le choix des plaques de rues dans le bourg et les voies à la campagne.

Elle montre à l'écran le type de panneaux qui ont fait l'objet de la demande.

Pour le bourg, c'est la proposition de l'entreprise FARO de Casteljaloux qui a été retenue.

Pour la campagne, seule la réponse de PIC BOIS correspondait à la demande.

Le nombre de plaques et poteaux reste à affiner, mais la dépense totale est estimée à environ 86 000 €.

Conventions : Madame BENCHAREL indique que les conventions avec les propriétaires riverains de voies privées sur lesquelles doivent être implantées des panneaux de voies sont

éditées et les courriers envoyés. Elle précise que faute d'autorisation des propriétaires riverains du chemin privé, l'habitation ne pourra bénéficier de l'adressage.

V FOIRES ET MARCHES

Bilan du marché aux truffes

Marie-Christine BENCHAREL fait un bilan de la saison 2020-2021 avec :

- la difficulté de sa mise en place en raison des règles sanitaires dues au Covid-19. Finalement tout le monde s'est adapté à ce mode de fonctionnement : vérification des truffes sous la halle et vente à l'extérieur,

- apports très modestes avec un total de 298,58 kg contre 632,98 kg la saison précédente.

Sainte-Alvère est cependant resté le plus gros marché du Département. Tout a toujours été vendu et rapidement.

Droit de place marché aux truffes

Le Maire informe le conseil municipal qu'il était convenu de réviser les tarifs de l'emplacement du marché aux truffes tous les cinq ans. Cela fait plus de cinq ans que l'emplacement est à 5,00 €.

Sur sa proposition, le conseil municipal valide une augmentation portant à 5,50 € le droit de la place ou 55,00 € la saison pour une période de cinq ans, à partir de la saison 2021-2022.

VI INTERCOMMUNALITE

SDE 24 – Eclairage public – Foyers vétustes

Le Maire indique qu'un diagnostic est réalisé au niveau départemental pour identifier les foyers d'éclairage public vétustes, qui fait apparaître un parc vétuste à 25 %.

Pour Val de Louyre et Caudeau, la remise à neuf des foyers vétustes nécessite des travaux avec une participation de la commune à hauteur de 26 488,00 €. Une subvention a été sollicitée au titre de la DETR.

Le conseil municipal décide de procéder à la résorption de ces foyers vétustes.

Motion contre le projet Hercule

Le Maire expose le projet "Hercule" de restructuration d'EDF, dont l'objectif est de scinder l'entreprise en trois activités distinctes afin d'en ouvrir le capital à l'actionariat privé. Ceci constituerait une atteinte au caractère du service public de l'électricité. Ce sont les communes via le SDE 24 qui investissent dans le réseau basse et moyenne tension. La privatisation d'ENEDIS qui exploite le réseau serait de nature à entraîner un dérèglement du service avec perte du contrôle des prix par l'Etat. Il semble impératif que l'intérêt général énergétique des territoires soit pérennisé.

Le SDE 24 s'oppose à ce projet et propose aussi aux communes de signer une motion contre ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la motion contre le projet Hercule d'EDF.

Grand-Périgueux – Convention d'adhésion au service urbanisme de l'agglomération du Grand Périgueux

Monsieur LE ROUX indique que l'évolution du service urbanisme du Grand Périgueux a entraîné la mise en place de nouvelles dispositions tendant à appliquer les règles de la dématérialisation, et à réduire les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Une nouvelle convention entre les communes et l'agglomération a donc été rédigée. Le conseil, qui a pu en prendre connaissance avant la séance, à l'unanimité, valide cette nouvelle convention.

Urbanisme – Réglementation

Le Grand Périgueux demande aux élus de se prononcer sur la réglementation pour les communes pour les édifications de clôtures et les démolitions de tout ou partie d'un bâtiment sur le territoire de la commune de Val de Louyre et Caudeau.

La réglementation permet notamment d'éviter les clôtures non réglementaires.
Le conseil municipal décide de soumettre, sur le territoire communal :
- à déclaration préalable les travaux d'édification de clôtures et
- à permis de démolir les travaux de démolition de tout ou partie d'un bâtiment.

Pacte de gouvernance du Grand Périgueux

Le projet de pacte de gouvernance et d'association de la population aux politiques publiques de l'agglomération du Grand Périgueux a été adressé à tous les conseillers avant la réunion.
Ce document s'inscrit dans le cadre de la loi engagement et proximité et vise à associer plus étroitement l'ensemble des élus communautaires et communaux aux décisions prises et à mettre en œuvre des procédures d'association des citoyens à l'élaboration et au contrôle des politiques publiques.
Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce pacte de gouvernance.

Syndicat de l'eau : Eau Cœur du Périgord

C'est le nouveau syndicat de l'eau qui couvre presque entièrement le territoire de l'agglomération du Grand Périgueux. N'en font pas partie pour notre secteur, les villages de Sainte-Alvère et Saint-Laurent des Bâtons ainsi que la commune de Paunat qui restent au SIAEP des deux rivières dans un souci de cohérence de réseau.
Le conseil municipal nomme Gilles LE ROUX, délégué de Val de Louyre et Caudeau à l'agglomération du Grand Périgueux pour le syndicat Eau Cœur du Périgord.

SIAEP des deux Rivières

Le conseil municipal nomme Alain LANGLAIS référent de la commune pour ce syndicat auprès du Grand Périgueux.

GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations

Il s'agit d'une nouvelle compétence (depuis le 1^{er} janvier 2018) confiée aux intercommunalités.

Dans ce cadre, l'agglomération du Grand Périgueux qui a compétence, a signé une convention avec la CAB (Communauté d'Agglomération Bergeracoise) pour le bassin versant de la Dordogne.

Le Grand Périgueux, pour notre commune en particulier, est concerné par la commission territoriale Caudeau et affluents Dordogne.

Il y a lieu de nommer un référent GEMAPI titulaire et un suppléant pour représenter l'agglomération au sein de la commission territoriale.

Le conseil municipal nomme :

Titulaire : Franck ESCUDIE

Suppléante : Michèle BALAINE

DFCI : Syndicat de Défense contre l'Incendie

Monsieur Gilles LE ROUX, délégué de la commune Val de Louyre et Caudeau au sein de ce syndicat, a été élu pour siéger au sein d'une commission régionale.

SMD3 : Syndicat mixte départemental des déchets ménagers, redevance incitative

Madame BENCHAREL, Madame AGRAFEUIL et Monsieur ORHON ont assisté à la réunion d'information-formation sur la mise en place prochaine de la redevance incitative, pour répondre à la loi de transition énergétique.

Madame BENCHAREL fait un point sur cette "contribution des citoyens" qui ne concerne que les ordures ménagères (sacs noirs) ; le but étant de mieux trier et de réduire le volume des déchets.

Cette procédure sera mise en place au 1^{er} janvier 2022 et c'est à chaque foyer, entreprise, collectivité et association de s'inscrire auprès du SMD3.

Des ambassadrices du tri tiendront une permanence à Sainte-Alvère chaque lundi du 22 février au 29 mars de 11 h à 17 h.

VII INFORMATIONS DIVERSES

Médailles

Le Maire informe le conseil municipal que le Préfet a décerné quelques distinctions honorifiques au 1^{er} janvier 2021.

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon ARGENT est décernée à :

Monsieur BRAJON Éric
Madame GORMAN Margaret
Monsieur LALOT Alain
Monsieur TAULOU Vincent

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon VERMEIL est décernée à :

Madame AGRAFEUIL Liliane
Monsieur GRELLETY Patrice
Monsieur HERBRETEAU Louis
Monsieur LE ROUX Gilles
Félicitations aux récipiendaires.

Les diplômes et les médailles pourront leur être remis lorsque les circonstances sanitaires seront plus favorables.

Elections :

Toujours en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, les élections Régionales et Départementales sont officiellement repoussées en juin 2021.